



Délégué syndical (DS)

Public

6 à 15 Stagiaires,
Tous les militants exerçant la responsabilité de délégué syndical mandaté par le syndicat.

Prérequis

Aucun

Animation : Syndicat

Durée

2 jours soit 14h00

Les objectifs pédagogiques

- Connaître les orientations au travers des différents textes de la CFDT
- Connaître l'importance de mon mandat aux yeux de mon syndicat
- Connaître le rôle et les missions du Délégué Syndical à la Cfdt
- Connaître les différents réseaux du DS
- Comprendre l'importance de l'articulation de ces réseaux avec le mandat de délégué syndical.
- Savoir faire le lien entre action syndicale et développement

Méthodes pédagogiques

Formation au format présentiel.
Les méthodes interrogatives, actives et participatives sont utilisées tout au long de la formation.

Programme de la formation

JOUR 1 :

Accueil, Présentations
Mon mandat DS aux yeux de mon syndicat
Les Orientations CFDT
Rôles et Missions du DS en lien avec les lois

JOUR 2 :

Les Réseaux et les Outils du DS
Action syndicale du DS et Développement
Vécu de formation
Intervention du responsable politique du syndicat



Délégué syndical (DS)

Les compétences ciblées

Les compétences ciblées au titre de la certification des compétences acquises dans le cadre de l'exercice d'un mandat syndical sont :

- Assurer la collecte, le traitement et la diffusion de l'information
- Rédiger des écrits professionnels en français
- Assurer à l'oral l'interface entre le dirigeant et ses collaborateurs
- Rendre compte de son activité

Modalités d'évaluation

Cette formation contient :

- Un test de positionnement en début de formation,
- Un test de positionnement en fin de formation,
- Un exercice individuel sous forme de quizz est pratiqué en fin de formation.

Utilisation du taux d'acquisition de l'évaluation

Le seuil minimum pour l'acquisition des compétences ciblées s'élève à 50%.

Les résultats des évaluations individuelles restent stockés en interne par l'organisme C³ pour permettre aux stagiaires, sur demande, de disposer d'un relevé individuel de compétences lors d'une démarche de valorisation des compétences acquises auprès d'un organisme habilité.

En dessous de 50% d'acquisition, le syndicat sera informé et l'organisme C³ permettra au syndicat de réinscrire le stagiaire concerné.

Accessibilités

L'accessibilité de cette formation aux personnes à mobilité réduite est à vérifier auprès du syndicat.

Renseignements :

Organisme de formation C³

c3@f3c.cfdt.fr

<https://connaitre-comprendre-construire.fr/>